Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260903-D_26_087-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-087
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
27/08/2026

Date d'affichage
27/08/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 2
Absents : 0
Votants : 19

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 3 septembre 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., M. Cachereul P., Mme Porteu S. ; M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-083) et M. Alméras L.

Étaient absentes excusées : Mme Faure G., Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-082) et Mme Bonati Gilquin E.

Procuration : Mme Faure G. à Mme Monlibert M. et Mme Bonati Gilquin E. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Cario V est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°26-087 – Urbanisme (2.3) – DIA n°2026-007 - 6 rue des Hirondelles – parcelle AD 339 et 343

Mme Monlibert M. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :
La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison située 6 rue des Hirondelles parcelles AD 339 et 343, d'une surface habitable de 108,54 m² sur un terrain de 313 m². Le prix de cession est de 270 000 € hors frais de notaires.

DELIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien
- **CHARGE** M. le Maire de notifier cette décision au notaire chargé de la cession.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Vincent Cario